Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 077-217701713-20260630-65_06_2026_DEL-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

VILLE d'ESBLY
DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CANTON DE SERRIS
Arrondissement de Torcy
77450

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 65/06-2026

-oOo-

SÉANCE DU MARDI 30 JUIN 2026

DATE DE CONVOCATION : 23 JUIN 2026
DATE D'AFFICHAGE : 23 JUIN 2026

-oOo-

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION POUR LA PRISE EN CHARGE DU MOYEN DE TRANSPORT POUR LA JOURNÉE AUX LACS DE LA FORÊT D'ORIENT DANS LE CADRE DU PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT)

Rapporteur : Madame Clotilde TEMPLIER

L'an deux mille vingt-six, le mardi 30 juin, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie d'Esbly à 20h00, en séance publique, salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Ghislain DELVAUX, Maire d'Esbly.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29
NOMBRE DE PRÉSENTS : 26
NOMBRE DE VOTANTS : 29

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Ghislain DELVAUX, Mme Patricia L'HUILLIER, M. David CHARPENTIER, Mme Valérie LEPOIVRE BACQUET, M. Charles CAÏUS, Mme Clotilde TEMPLIER, M. Nicolas QUELET, Mme Sophie LABAS, M. Fabien REYNARD, M. Jean-Pierre HAMEL, Mme Odile LOISEAU GUYOT, Mme Marie Gladine BETON, Mme Corinne CÉSARIN, Mme Christelle HENRY, M. Patrick MÉLÉO, M. Francesco PITARI, M. Brice COUSIN, M. Nicolas CAHAREL, Mme BRESCHIGLIARO Samia, M. Julien TRINQUET, M. LATAPY Emmanuel, Mme TAURIN Anne-Laure *(quitte la séance à 22h35, avant l'examen du point n°24)*, M. Xavier REVERT, Mme Yasmina GODICHE et M. Alexandre MEYER.

ONT DONNÉ POUVOIR :
- M. Sébastien GUILLARD à M. Julien TRINQUET
- Mme Aurélie DURAN à Mme Anne-Laure TAURIN
- Mme Pandora CHARANSOL à Mme Sophie LABAS

ABSENTS : Néant.

Formant la majorité des membres en exercice.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur David CHARPENTIER a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

-oOo-

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 077-217701713-20260630-65_06_2026_DEL-DE

Le conseil Municipal,

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses dispositions relatives à la gestion des services publics et aux conventions entre collectivités ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'ESBLY de mettre en place des temps hors les murs et des sorties culturelles pour l'Espace Jeunesse, en cohérence avec le projet éducatif de territoire (PEDT) ;

CONSIDERANT l'organisation d'une journée éducative et de loisirs aux lacs de la Forêt d'Orient, prévue le jeudi 16 juillet 2026, à destination des jeunes encadrés par l'Espace jeunesse de la commune d'Esbly ;

CONSIDÉRANT que cette sortie est coorganisée par trois communes membres de Val d'Europe Agglomération ; et que la commune d'Esbly est chargée de l'organisation du transport, sous réserve de validation par les deux autres communes partenaires, Magny-le-Hongre et Coupvray ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'établir à cet effet une convention entre les trois communes définissant les modalités d'organisation et de financement de ce transport ;

Après examen du projet de convention précisant la répartition des coûts, les responsabilités de chaque partie et les conditions d'exécution ;

Entendu ces propos,

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** la convention portant sur l'organisation du transport pour la journée aux lacs de la Forêt d'Orient au bénéfice des jeunes de l'Espace jeunesse d'Esbly, telle que présentée en annexe à la présente délibération.

- **DE VALIDER** les modalités financières suivantes, en accord avec la SAS VIABUS :
  - La répartition des coûts liés au transport entre les trois communes, selon la répartition définie dans la convention.
  - Le paiement de la prestation de service pour la Ville d'Esbly pour le transport assuré par la société VIABUS d'un montant de 429,67 € (*quatre cent vingt-neuf euros et soixante-sept centimes*), selon le devis n°81108.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou un adjoint délégué à signer cette convention au nom de la commune d'Esbly, et tout document s'y rapportant, ainsi qu'à engager les dépenses nécessaires à la mise en œuvre de cette journée.

- **DE SOULIGNER** l'intérêt de cette initiative en faveur de la jeunesse de la commune, favorisant l'accès à des activités éducatives et récréatives dans le cadre naturel, en lien avec les objectifs du projet éducatif de territoire (PEDT).

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,

David CHARPENTIER.

MAIRIE D'ESBLY (SEINE-ET-MARNE 77450)

Le Maire,

Ghislain DELVAUX.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois, à compter :

de sa réception en Sous-Préfecture le : - 7 JUIL. 2026

de sa publication ou affichage le : - 7 JUIL. 2026